

DURÉE	SÉQUENCE	QUI ANIME ?	OÙ ?
10'	Accueil, rangement des sacs, passage aux toilettes. Présentation de l'activité et des consignes de visite.	Médiateur - Enseignant	Hall
10'	Objectif : identifier les paysages de Vendée et les ressources locales.	Médiateur	Hall
50'	Objectif : découvrir la vie quotidienne du XIX^e et XX^e siècle. Observation des décors et objets exposés. Lecture de l'histoire de la cordonnerie.	Médiateur	Espace Le XIX ^e et le premier XX ^e siècle
40'	Objectifs : comprendre ce qui va changer avec l'arrivée de la machine à vapeur et constater le développement du tourisme en Vendée. Observation de la machine à vapeur et définition du paternalisme social. Évocation de l'arrivée du train dans le département et analyse de photographies et affiches publicitaires anciennes.	Médiateur	Espace Le XIX ^e et le premier XX ^e siècle
1h	Pique-nique	Enseignant	Extérieur ou salle d'activité
1h50	Objectif : s'ouvrir aux saveurs d'autrefois en réalisant une recette traditionnelle. Présentation de plats traditionnels vendéens. Dégustation de brioche. Confection d'un fion maraîchin, flan traditionnel du marais breton.	Intervenant	Salle d'activité
10'	Bilan, rangement de la salle et passage aux toilettes.	Médiateur - Enseignant	Hall

Ce déroulement est proposé à titre indicatif. Il peut évoluer en fonction des horaires d'arrivée et de départ du groupe, selon les conditions climatiques et le nombre de groupes sur place. Merci de votre compréhension.

À NOTER

Durée : 1 journée
 Tarif : 5,5€ par élève (du 01/11 au 31/03)
 6,5 € par élève (du 01/04 au 31/10)
 Intervenant : Christophe Moreau, pâtissier-confiseur

- Avant l'activité, s'assurer qu'aucun enfant n'est allergique aux produits utilisés. Liste complète des allergènes (lien direct en bas de page) : <http://www.edap.vendee.fr/>

RENDEZ-VOUS

Historial de la Vendée -
 Allée Paul Bazin - 85170
 LES-LUCS-SUR-BOULOGNE



PROGRAMMES SCOLAIRES

(BOEN n°31 du 30 juillet 2020)

HISTOIRE

L'Europe et le monde au XIX^e s.

L'Europe de la révolution industrielle.

Se repérer dans le temps : construire des repères historiques
 Coopérer et mutualiser.

HISTOIRE DES ARTS

Rendre compte de la visite d'un lieu de conservation ou de diffusion artistique ou de la rencontre avec un métier du patrimoine.

CONSIGNES DE VISITE

Vous entrez dans un musée labellisé *Musées de France*. La vidéosurveillance est présente dans toutes les salles et les extérieurs.

Enseignant, vous êtes responsable de votre groupe au sein du musée et à l'extérieur, en visite libre comme en visite accompagnée. Vous devez vous assurer du respect des consignes et transmettre ces informations aux élèves et aux accompagnateurs.

Les visiteurs qui ne respecteront pas ce règlement pourraient se voir interdire l'accès au site.

ENCADREMENT DU GROUPE

	Nous recommandons	Bulletin Officiel de l'Education Nationale : Circulaire du 13 juin 2023
Maternelle	6 accompagnateurs dont l'enseignant	Jusqu'à 16 élèves : 2 adultes dont l'enseignant de la classe. Au-delà d'un groupe de 16 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves.
Elémentaire	3 accompagnateurs dont l'enseignant - 4 si la classe excède les 30 élèves	Jusqu'à 30 élèves : 2 adultes dont au moins un enseignant. Au-delà de 30 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves.
Collège Lycée	2 accompagnateurs dont l'enseignant	Il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaire, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves.

Si le nombre d'accompagnateurs est supérieur, l'adulte supplémentaire sera considéré comme un visiteur du site et devra régler son droit d'entrée le jour de la visite (hors A.V.S.). Cette information vous sera communiquée en amont via la centrale de réservation. **En aucun cas un élève ne doit rester seul.**

RESPECT DES LIEUX

Déposer sacs à dos, cartables et manteaux à l'endroit indiqué par les médiateurs.

Les photos sont autorisées sans flash.

Seuls les crayons de papier sont autorisés dans les salles du musée.

Les objets sont anciens, pour les conserver et assurer leur transmission aux générations futures, **il est interdit de les toucher.**

Nourriture, boissons et chewing-gums sont interdits dans les salles du musée. **Boire et manger dans les espaces prévus à cet effet.** En cas d'intempéries un espace abrité pourra être mis à votre disposition si le nombre d'élèves accueillis le jour-même le permet.

Le Département de la Vendée est engagé dans une démarche éco-citoyenne : **privilégier le pique-nique zéro déchet, trier sur place dans les sacs mis à votre disposition et rapporter tout aliment non consommé.**

RESPECT DES AUTRES

Rester discret (ne pas courir, ne pas crier).

Éteindre les téléphones portables.

Ne pas fumer ou vapoter.

PENSEZ-Y

Pour des raisons de conservation des œuvres, **la température du musée est de 18°C toute l'année.** Pensez au gilet, même en été !